

## Inscription en Seconde Série Professionnelle (Accompagnement Soins et Services à la Personne, Animation-Enfance et Personnes âgées, Métier de la Relation Client)

### Demande d'affectation

La demande d'affectation en Seconde Série Professionnelle est à constituer auprès de votre établissement d'origine.

La procédure d'affectation est informatisée. La famille saisira dans le logiciel d'affectation (AFFELNET) ses vœux courant mai début juin (information à vérifier auprès de votre établissement d'origine).

**Il n'y a pas de demande de dérogation à faire pour entrer en Seconde Série Professionnelle.**

### Recrutement

Les places sont attribuées aux élèves dans la limite des places disponibles, en fonction des notes et évaluations obtenues en 3<sup>ème</sup>

### Résultats de l'affectation des Secondes :

**C'est le directeur académique d'Ille et Vilaine qui validera ou pas l'affectation de l'élève lors d'une Commission d'affectation fin juin 2025.**

Les **résultats de l'affectation** seront publiés **fin juin début juillet** sur le service en ligne EDUCONNECT service en ligne inscription (SLI). Les familles devront être munies de leur identifiant et mot de passe.

### Dossier d'inscription :



**L'inscription définitive aura lieu fin juin début juillet.** Si votre enfant est affecté au LP BRÉQUIGNY, vous vous rendrez directement à Bréquigny fin juin pour procéder à l'inscription « finale ».

Les modalités seront précisées sur : <http://www.lycee-brequigny.fr> rubrique inscriptions.